

AFFAIRE N° 30 - Désignation de 8 Conseillers Municipaux au Comité d'Hygiène et de Sécurité.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le décret du 1er août 1947 a prévu la possibilité de créer dans les administrations des Comités d'Hygiène et de Sécurité, avec pour mission d'organiser et de développer les mesures d'hygiène et de sécurité dans les services.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur a, dans sa circulaire en date du 12 août 1974 adressée aux Maires, souhaité la mise rapide sur pied de ces comités.

Ceux-ci se composent de 8 employés titulaires (+ 8 suppléants) qui ont déjà été élus à Saint-Denis et de 8 Conseillers Municipaux que je vous demande de désigner aujourd'hui.

Je vous propose :

- MM. le MAIRE de SAINT-DENIS
- le Dr Gilbert BOYER
- Camille BOURHIS
- Valère ROBERT
- le Dr Gilbert GERARD
- le Dr Paul MAINGARD
- Gérard LEFEVRE
- Yvon HO POON SUNG.

*vu*  
Saint-Denis le 29 août 1977

*pour le Préfet*  
le Secrétaire Général

Signé: *Patrice MAGNIER*

*Pour copie conforme*  
le Chef de Bureau délégué

*J. LACOSTE*

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

Après échange de vues, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE les candidatures proposées.